

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
LUNITE DOCUMENTAIRE N

31010

ROYAUME DU MAROC

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

BP 326 RABAT



F

1

RAPPORT SUR LE PROBLEME DE LA TRANSHUMANCE
DANS LE CERCLE DE MIDELET .

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

présenté par M. GENOT : Vétérinaire Inspecteur en Chef, Chef des
Services Vétérinaires de la Circonscription
de MEKNES

MILLISCHER: Conservateur des Eaux et Forêts Chef de la
Circonscription de MEKNES

31010
MTC
GCUJAT : Ingénieur en Chef du Génie Rural, chef de la
Circonscription du centre de MEKNES.

Ce rapport expose les résultats d'une enquête faite par nous à la
suite de la réunion de travail tenue à KSAR ES SOUK le 29 Février 1960 et
présidée par Monsieur le Gouverneur du TAFILALET .

Au cours de cette réunion il est apparu que seule la Transhumance
des animaux du cercle de MIDELET vers différentes régions de la Province
de MEKNES posait des problèmes graves du fait de l'impossibilité pour
ces animaux de rester en hiver sur leurs parcours d'origine (pauvreté du
parcours, enneigement et c...) d'une part, et d'autre part, de l'opposition
formelle exprimée par le Gouverneur de la Province de MEKNES à l'envoi
de ces animaux sur les territoires où ils avaient coutume de pâturer
pendant la mauvaise saison .

Nous avons cherché à présenter des solutions qui permettraient de
fixer sur place l'élevage des zones visées par cette opposition en nous
arrêtant plus spécialement sur celles qui entraîneront pour les éleveurs
les frais les moins élevés .

I- Aire géographique et tribus intéressées.

Les transhumants appartiennent aux tribus Aït Amama (Bureau
d'Itzer) Aït-Gbel Lahram, Aït Ali ou Ghenem, Aït Messaoud (Bureau de BOUMIA)
Aït Ali ou Brahim et Aït Ahnini (Bureau de TOUNFITE).

Ils peuplent le bassin de la haute Moulouya, remontant assez large-
ment sur les pentes élevées du Moyen Atlas au Nord, et au Sud sur les
plateaux qui à 2.000 mètres d'altitude bordent les massifs du Maskers et
de l'Ayachi .

Importance globale du cheptel :

Les recensements du tertib en 1959 font ressortir les effectifs
suivants :

-Aït Amama	Ovins	10.969	Caprins	4.322
-Aït Messaoud	"	20.847	"	1.270
-Aït Ali ou Ghenem	"	7.118	"	339
-Aït Gbel Lahram	"	9.686	"	904
-Aït Ahnini	"	4.491	"	1.873
-Aït Ali ou Brahim	"	10.713	"	5.922

Il faut tenir compte de ce que ces recensements ne retiennent
que les adultes, si on veut obtenir une approximation plus juste des ef-
fectifs, il faut appliquer un coefficient d'augmentation qui peut être
environ de 15% pour les ovins et 20% pour les caprins. Les chiffres qui
apparaissent alors semblent mieux exprimer la charge réelle du parcours .

Ils deviennent alors :

Aït Amama	ovins	12.600	caprins	5.150
Aït Messaoud	"	24.000	"	1.600
Aït Ali ou Ghenem	"	8.100	"	400
Aït Gbel Lahram	"	10.900	"	1.100
Aït Ahnini	"	5.200	"	2.300
Aït-Ali ou Brahim	"	<u>12.300</u>	"	<u>7.000</u>

soit au total ovins 73.100 caprins 17.550

soit en tout en chiffre rond : 90.000 petits ruminants

 2 - Transhumances - Importances et directions

Bureau d'Itzer :

Aït Amama	Ovins	5.800	Caprins	3.100
Igherbine	"	900	"	200
		<u>6.700</u>		<u>3.300</u>

soit au total : 10.000 têtes

Les animaux transhument dans les guerrouanes du sud du 15 Décembre au 15 Avril chaque année .

Les pasteurs constituent un ensemble de 240 tentes et 750 personnes approximativement, avec 250 bêtes de somme (chevaux, mulets et ânes).

Bureau de BOU MIA :

Aït Gbel Lahram	Ovins	8.000	Caprins	600
Aït Ali ou Ghenem	"	7.000	"	150
Aït Messaoud	"	<u>3.000</u>	"	<u>250</u>
Total :		18.000		<u>1.000</u>

Soit au total : 19.000 têtes

Les Aït Gbel Lahram et Aït Ali ou Ghenem transhument dans le Telt (Aït Sgougou) du bureau d'El Hammam pendant 4 mois du 15 Décembre au 15 Avril . Les Aït Messaoud vont dans le mont (région d'Agoumouss) dans le cercle de KHENIFRA .

Les pasteurs au nombre de 750 personnes environ, forment 130 tentes et emmènent 290 bêtes de somme .

Bureau de TOUNFITE :

Aït Ali ou Brahim	Ovins	9.750	Caprins	5.600
Aït Ahnini	"	4.850	"	1.000
Total		<u>14.600</u>		<u>6.600</u>

Soit au total : 21.200 têtes .

Les Aït Ali ou Brahim vont dans les imzinaten (bureau d'El Kébab cercle de KHENIFRA). Les Aït Ahnini vont dans les Aït Yacoub ou Aïssa (Tafesasset) et Aït Ahmed ou Aïssa (Taouza) dans le bureau d'El Kébab.

Le déplacement dure du 15 Décembre au 15 Avril. Il s'effectue avec 90 tentes, environ 450 personnes et 450 bêtes de somme.

En résumé et pour l'ensemble l'importance totale de la transhumance se chiffre par la statistique suivante :

- Durée moyenne du déplacement	4 mois
- Nombre total de tentes	460
- Nombre de personnes	1.950
- Animaux (Ovins et Caprins)	51.000
- Bêtes de somme	990

En comparant ces chiffres à ceux que donnent les recensements établis plus haut on voit que sur un total de 90.000 têtes, 50.000 quittent l'hiver leur pâturage d'origine, sur lequel demeurent 40.000 Têtes.

Cette proportion varie beaucoup suivant les fractions. Elle est la plus élevée chez les Aït Amama et Aït Ali ou Ghenem, très faible au contraire chez les Aït Messaoud.

3- Etude des possibilités de fixation du cheptel

La situation actuelle étant connue et compte tenu de la position prise par la Province de MEKNES, qui rejette en bloc pour l'avenir l'idée d'accepter les transhumants du Cercle de MIDELT. Comment convient-il d'orienter l'Elevage des zones intéressées ?

Il semble que trois solutions puissent être envisagées :

- 1° / Essai de conservation de la totalité du cheptel actuel et alimentation sur place artificiellement, pendant les 4 mois de l'ancienne transhumance.
- 2° / Réduction du troupeau à la quantité seulement supportée par le pâturage d'hiver (il reste sur place environ 40.000 Têtes)
- 3° / Réduction du troupeau dans une proportion moindre par une gestion intelligente qui utilise au maximum le parcours d'été en restreignant la surcharge impossible à supporter en hiver. Cette mesure sera complétée par l'alimentation artificielle du troupeau restant pendant la période critique.

A / Mesures et réalisations imposées par la 1ère solution :

L'alimentation de 50.000 petits ruminants pendant 120 jours nécessite la constitution d'un stock de fourrage de 60.000 quintaux (à raison de 1kg par animal et par jour ce qui est une faible ration d'entretien).

Actuellement il n'y a aucune production de fourrage destinée à la vente dans le Cercle de MIDELT. Il faudra donc faire venir cette denrée d'autres provinces.

L'achat et la mise en place du fourrage constituera une dépense qu'il est possible de chiffrer approximativement à 90 millions par an (prix de revient du fourrage acheté dans le commerce et rendu sur place estimé à 1.500 Frs la quintal).

Les frais qui grèvent ainsi chaque tête de bétail seraient de 1.800 frs par an.

Si on considère qu'actuellement le troupeau donne un revenu de 10 % de sa valeur cette charge ne peut être supportée par l'Elevage.

L'achat du fourrage dans le commerce doit donc être écarté.

.../...

La possibilité de le produire sur place existe, tout au moins pour une partie importante des besoins. Il est probable que l'on puisse sur le plateau ondulé qui constitue la rive gauche de l'Oued Anseghmir aménager une surface irriguable d'un millier d'hectares.

En effet une vaste plaine existe entre l'Anseghmir et la Moulouya à l'Ouest de la route n° 21. Une tête morte de 10 kilomètres permettrait d'y dériver les eaux d'hiver et de printemps de l'Anseghmir, la dotation en eau serait prise sur les 80.000.000 de mètres cubes réservés aux extensions des irrigations des vallées de la haute et moyenne Moulouya. Toutefois une partie importante des terrains est de mauvaise qualité.

Le Génie Rural a inscrit cette affaire au plan quinquennal et l'étudie.

Le levé par photographie aérienne est en cours et une carte des tris des sols sera faite cet été. Il sera alors seulement possible de chiffrer le projet et de savoir si sa rentabilité est suffisante. Dès maintenant l'estimation des travaux est de 250.000 Francs l'hectare, ce qui donne une dépense approximative totale de 250 millions de francs.

L'étude du projet et l'exécution des travaux demanderont un délai de cinq années.

La production du fourrage sur cette superficie serait de l'ordre de 800 à 1.000 francs (le prix d'un bottelage nécessaire pour la vente et le transport intervenant pour 25 % environ).

Le coût de cette nourriture serait au maximum de 960 francs par tête de bétail ce qui reste encore à notre avis prohibitif.

Le stockage du fourrage à proximité des parcours nécessite la constitution d'au moins 15 hangars (Quinze) d'une capacité moyenne de 7.000 quintaux et d'un prix de revient approximatif de 6 millions de francs. Soit une dépense totale de 90 millions de francs.

La réalisation de l'ensemble du projet comporterait donc de la part de l'Etat une mise de fonds pour l'équipement qui serait de l'ordre de 340 millions.

Si l'on considère que la population intéressée par la transhumance est de moins de 500 tentes et d'environ 2.000 personnes on ne peut qu'être un peu ému par l'importance de la dépense à engager.

B- Deuxième solution - adaptation de l'élevage pratiqué selon la coutume actuelle aux possibilités de support du territoire intéressé.

De la comparaison entre le cheptel total des tribus transhumantes et le cheptel déplacé, il ressort que 40.000 têtes environ demeurent en hiver sur les collectifs d'origine et y subsistent tant bien que mal - cela représente donc la charge maxima que peut supporter le parcours pendant la période la plus pauvre.

Cela revient à dire que si la transhumance est interdite et si les éleveurs ne veulent rien changer à leur mode d'usage, ils devront pour continuer leur industrie, réduire leur troupeau à cette proportion.

Le collectif appartient à la tribu: seuls les membres de celle-ci ont le droit d'y faire paître leurs animaux. Il est logique d'admettre que le placement de troupeaux appartenant à des étrangers puisse être absolument interdit même si ces étrangers résident pour un temps sur le territoire de la tribu. Il est notoire que ces troupeaux en association représentent une fraction relativement importante du cheptel total leur disparition libérerait d'autant le collectif de la tribu.

Les éleveurs seraient amenés à construire pour leurs troupeaux des abris simples et pourraient recevoir une aide de l'Etat sous forme de prêts à moyen terme (crédit à prévoir 30 millions) .

Trois centres d'affouragement judicieusement placés permettraient aux éleveurs de trouver pour passer aux moments les plus critiques une ration d'appoint qui forcément limitée grèverait peu leur budget en évitant les pertes. La dépense à engager par l'Etat serait alors de l'ordre de 20 millions .

Par ailleurs le parcours peut au cours de l'été supporter plus d'animaux qu'au cours de l'hiver, il serait dommage de ne pas utiliser au maximum l'herbage naturel .

Cette solution amènerait une diminution importante du cheptel, et donc du capital bétail des tribus . Si elle offre l'avantage de laisser reposer le parcours elle laisse mal employés les parcours d'été. On pourrait remédier en partie à ce défaut en accordant aux éleveurs des prêts d'embouche qui leur permettraient d'acheter au printemps des animaux qui seraient revendus avant l'automne . L'état actuel de l'évolution des éleveurs de la région ne semble pas suffisamment avancé pour que cette mesure soit bien efficace, au demeurant ces prêts devraient être limités, le coût seul assurant en grande partie la consommation du fourrage d'été.

C - Troisième solution - diminution légère du cheptel accompagnée d'une gestion rationnelle et d'une alimentation partielle d'hiver sur place - Etude d'une production économique du fourrage par les utilisateurs eux-mêmes .

Si la solution B a l'avantage d'être économique, elle frapperait lourdement certaines fractions dont le parcours est plus pauvre ou plus inaccessible en hiver .

Cette troisième solution offre à notre avis de gros avantages . Elle comporterait :

1° - L'élimination des troupeaux d'association .

2° - Le groupement des éleveurs pour la gestion de leur collectif de parcours, par la limitation consentie du troupeau de base (limitation à un niveau tout de même plus élevé que celui que permet la solution précédente) .

3° - Gestion rationnelle du troupeau par la vente du croît au cours de l'été, le troupeau de base voyant se renouveler les bêtes âgées, mais ne devant pas augmenter tant que les conditions ne seraient pas reconnues favorables .

4° - Octroi par l'Etat de prêts à moyen terme pour la construction d'abris simples suffisants pour la protection des animaux en période hivernale. Ces abris devraient être la propriété des éleveurs ou de groupes d'éleveurs et être édifiées par eux aux endroits les plus favorables .

5° - Production par les éleveurs eux-mêmes du fourrage d'appoint sur une partie de la zone du plateau de l'Anseghair récupérée pour l'irrigation.

L'aménagement de cette zone rentrant dans le cadre général de la mise en valeur régionale, les 500 tribus y trouveraient leur quote part sans que l'accaparement total à leur profit d'une mise de fonds disproportionnée à l'importance de la population à aider ne soit choquante .

Le troupeau étant assez diminué pour trouver une partie importante de sa nourriture sur le parcours d'hiver . L'affouragement ne sera plus qu'une denrée d'appoint . On peut évaluer les besoins à 15.000 quintaux environ .

Ce fourrage pour être économique doit être produit sur place par les éleveurs eux-mêmes sur les terres irriguables qui seront mises à leur disposition, selon une répartition à établir. La main d'oeuvre étant familiale, le transport assuré par les bêtes de somme, le prix de revient du fourrage sera faible et parfaitement accessible. Cette nourriture d'appoint ne devrait occasionner aucune dépense en argent de la part des transhumants mais ne leur demanderait que du travail.

Le logement de la réserve de fourrage devra être effectué par les éleveurs dans un abris attenant à la bergerie et construits en même temps qu'elle.

L'aide de l'Etat serait donc importante, mais plus facile à faire admettre par les Services Financiers.

a) - Aménager du plateau de l'Anseghmir en zone irriguable sur laquelle 500 à 600 hectares seraient réservés aux productions fourragères.

Dépense à prévoir 250 millions dont 100 à 125 seraient investis pour l'aménagement des terrains réservés à la production de fourrage par les intéressés.

b) - Attribution des crédits à moyen terme par la construction des abris.

Ceux-ci étant faits en matériaux locaux, pierres sèches, terre, seuls étant à acheter les bois de charpente et de soutènement, la construction étant faite par les éleveurs on peut estimer à 1.000 frs le prix du mètre carré couvert, à raison de 2 ovins par m². L'abris total du troupeau, y compris la part réservée au logement de fourrage demanderait 30 millions environ.

Ce prêt à répartir sur 500 tentes donnerait pour chaque tente une part de 60.000 Frs. L'amortissement de la dette en 10 ans serait pratiquement insensible.

6

0 0

CONCLUSION

Quelle que soit la solution envisagée, elle demande un délai de réalisation la fois pour être acceptée par les éleveurs et pour que soient exécutés les travaux indispensables.

Ce délai ne peut être inférieur à 3 ans et dans le cas des solutions I et 3 varie de 5 à 8 ans (en allant vite).

On devra donc soit détruire une partie très importante du cheptel soit trouver un accord pour prolonger sur un certain nombre d'années la pratique de la transhumance, en la réduisant selon un rythme à étudier et pour faciliter cet accord consentir le paiement d'une redevance qui soit à la fois supportable par les transhumants et acceptable par les propriétaires des collectifs qui les accueillent.

Ces accords seraient avantageusement complétés par la localisation des campements sur des points de concentration déterminés à l'avance. Ce qui rendrait plus facile la surveillance et éviterait les dégâts en forêts ./.

MEKNES, Le 29 Avril 1960

Le Vétérinaire Inspecteur en Chef,
Chef des Services Vétérinaires de
la Circonscription de MEKNES

Signé : A. GENTY

Le Conservateur des Eaux et
Forêts - Chef de la Circonscription
Forêtère

Signé : MILLISHER

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural
Chef de la Circonscription du Centre

Signé : GOLJAT

WIDELY.
MIN. AGR., SERV. VETER., MEKNES, 1960 - 6 P.

• JUNCTION ANIMALE • PASTORALISME • MAROC •
• PORT D'EXPERT • SUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE/ ET A
• TRANSHUMANCE • DANS LE /CERCLE DE WIDELY/ •
/EFFECTIF/ DES • TROUPEAUX • OVINS & CAPRINS ; /UNE •
ALIMENTATION ANIMALE/ ET • SURPÂTURAGE •
• RÉSERVE ALIMENTAIRE • DE • FOURRAGE • ET • CULTURE FOURRAGERE •
POUR LES /CENTRE D'AFFOURAGEMENT/ •

FIN